

REMBOURSEMENT DU COURS DE CONDUITE.



Jusqu'au 30 juin 2010, à l'achat d'un roadster Can-Am® Spyder neuf et non utilisé auprès d'un concessionnaire Can-Am du Québec, BRP vous remboursera le coût de votre cours de conduite (jusqu'à un maximum de 250\$).

Si vous désirez vous faire rembourser votre cours de conduite, vous devez soumettre par la poste les documents suivants à BRP :

- 1- une copie de la facture d'achat de votre véhicule;
- 2- une copie de la facture de votre cours de conduite;
- 3- une copie de l'attestation d'une école de conduite motocyclettes reconnue par l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) démontrant que vous avez réussi la formation trois roues;
- 4- le formulaire de remboursement ci-dessous complété. Ce formulaire est aussi disponible sur can-am.brp.com ou chez votre concessionnaire.

Notes :

- 1- Veuillez ne pas envoyer de documents originaux puisque BRP ne retournera pas les documents. SVP fournir des photocopies lisibles.
- 2- Les documents devront être postés à BRP au plus tard un mois après l'achat de votre véhicule ou au plus tard le 31 juillet 2010 pour avoir droit à un remboursement, à l'adresse suivante (veuillez affranchir suffisamment) :

BRP

Att. : Remboursement cours de conduite roadster
565, rue de la Montagne
Valcourt (Québec) JOE 2L0

Par la suite, BRP vous postera un chèque. Veuillez allouer 6 à 8 semaines pour le remboursement. Si vous n'êtes pas éligible, vous recevrez une lettre explicative.

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Veuillez compléter ce formulaire et nous le soumettre dans la même enveloppe que vos autres documents.

ÉCRIVEZ EN LETTRES MOULÉES. TOUT FORMULAIRE INCOMPLET OU ILLISIBLE RETARDERA LE TRAITEMENT.

Nom* : _____ Prénom* : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Date d'achat du véhicule : _____

École de conduite motocyclettes où le cours a été suivi : _____

Date du cours de conduite – partie théorique : _____ partie pratique : _____

Nom du concessionnaire où a été acheté le véhicule : _____

Ville du concessionnaire où a été acheté le véhicule : _____

Signature du demandeur : _____ Date : _____

* Note : le nom de la personne qui demande le remboursement doit être le même que celui de la personne qui a suivi le cours de conduite et qui a acheté le véhicule.

can-am

can-am.brp.com

